

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 62- II5/PR/MFT/DT.
portant nomination des assesseurs employeurs
et des assesseurs travailleurs des Tribunaux
du Travail

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU la Loi n° 52-1322 du 15 Décembre 1952 instituant un
Code du Travail dans les Territoires associés relevant du
Ministère de la France d'Outre-Mer;

VU l'arrêté Local n°2600/ITLS/D. du 26 Octobre 1953 por-
tant création de Tribunaux du Travail pour le Territoire du
Dahomey et notamment son article 7 ;

VU le Décret n°57/PR.MFT du 23 Février 1961 nommant les
assesseurs des Tribunaux du Travail de Cotonou et de Parakou
pour l'année 1961;

VU les propositions des organisations professionnelles
locales les plus représentatives ;

SUR proposition du Ministre des Finances et du Travail;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRET

ARTICLE 1er.- Sont nommés assesseurs employeurs au Tribunal du Tra-
vail de Cotonou pour l'année civile 1962, les personnes désignées
ci-après :

1ère SECTION : SERVICES PUBLICS

TITULAIRES : M. AMAH Emmanuel - Directeur de la Fonction Publique
Porto-Novo

M. AHOUANOGBO Salomon - Ingénieur Chef de la Subdivi-
sion des Etudes Techniques et Routières - Direction
des T.P. Cotonou -

SUPPLEANTS : M. FABOUMY Cyril - Ingénieur Chef Arrondissement
Hydraulique

M. da SILVA Christophe - Ingénieur des T.P. Chef arron-
dissement Sud des T.P. Cotonou -

2° SECTION : AGRICULTURE

TITULAIRES : M. FOURN Pierre - Planteur à Cotonou.
M. le Directeur de la Station d'essai de l'IRHO à Pobè.

SUPPLEANTS : M. de SOUZA Jérôme - Exploitant Agricole à Allada.
M. CAMPOS Joseph - Planteur à Porto-Novo.

3° SECTION : INDUSTRIE ET TRAVAUX PUBLICS

TITULAIRES : M. COUSANCA - Directeur de la CCDEE à Cotonou.
M. LENOAC - Directeur des Ets NEGRE à Cotonou.

SUPPLEANTS : M. MORELLINI Eugène - Secrétaire Général du SYNDATRABA à Cotonou.
M. TREVIS - Directeur de la Société HERSENT Cotonou.

4° SECTION : COMMERCE - PROFESSIONS LIBERALES - BANQUES

TITULAIRES : M. MORELLINI Eugène - Secrétaire Général du SCIMPEX à Cotonou.
M. MURAD - Directeur des Ets FABRE & CIE Cotonou.

SUPPLEANTS : M. HAVEZ - Directeur de la C.F.A.O. Cotonou.
M. BOURJAILLAT Francis - Directeur de la SCOA Cotonou.

5° SECTION : TRANSPORTS

TITULAIRES : M. BARTHELEMY - Directeur de la Sté DELMAS-VIEILJEUX Cotonou.
M. COMLANVI - Chef de Division Administrative de l'OCDN Cotonou.

SUPPLEANTS : M. VASSEUR - Directeur de la SOAEM à Cotonou.
M. PARENTEAU Christian - Secrétaire Général de l'OCDN Cotonou.

6° SECTION : SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES : M. LE STRAT Joseph - Pharmacien à Cotonou.
M. GAGNAIRE Raymond - Assurances Générales Cotonou.

SUPPLEANTS : M. BIGOURAT - O.C.D.N. Cotonou
M. DOFFONOU - Restaurateur à Cotonou.

ARTICLE 2.- Sont nommés assesseurs travailleurs au Tribunal du Travail de Cotonou pour l'Année civile 1962, les personnes désignées ci-après :

1° SECTION : SERVICES PUBLICS

TITULAIRES: M. GRIMAUD Georges - Finances Porto-Novo
M. PARAISO Emile - Service Hydraulique Cotonou

SUPPLEANTS : M. HOUNKPONOU Razak - Service Météorologique Cotonou.
M. SAGBOHAN Valentin Cotonou.

2° SECTION : AGRIC

TITULAIRES: M. ATINKPAHOUN Faustin - Service Agriculture Porto-Novo.
M. GOMEZ Pierre - Service des Eaux et Forêts Cotonou.

SUPPLEANTS : M. COVI Louis - Service Agriculture Ouidah.
M. KOKOSSOU Calixte - Secteur Renovation Palmeraie Porto-Novo.

.../...

3° SECTION : INDUSTRIE ET TRAVAUX PUBLICS.

- 3 -

TITULAIRES : M. CODJA William - Hersent Port Cotonou.
M. YESSOUFOU Mamadou - SOBRADO Cotonou.

SUPPLEANTS : M. FOLLY Louis - Entreprise du Benin Cotonou.
M. JAFFUS Georges - C.C.D.E.E. Cotonou.

4° SECTION : COMMERCE - PROFESSIONS LIBERALES - BANQUES

TITULAIRES : M. ADJAI Célestin - S C O A Cotonou.
M. BODEA Thomas Cie FAO Cotonou.

SUPPLEANTS : M. HODONOU Mathieu J. WALKDEN Cotonou.
M. WANNOU Désiré CICA-SARI.

5° SECTION : TRANSPORTS

TITULAIRES : M. AGUEMON Ibrahim OCDN Cotonou.
M. AHO Gaston Parquet Cotonou.

SUPPLEANTS : M. DE CHACUS Edmond - Régulation Aérienne Porto-Novo.
M. HOUNGBEDJI Etienne - Transcap. Cotonou.

6° SECTION : SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES : M. AGUIAR Festus - Cuisinier - Carré 367 Cotonou.
M. Wilson Mathieu - Cuisinier - Carré 670 Cotonou.

SUPPLEANTS : M. AGBOLA Amoussa - Cuisinier - Carré 399 Cotonou
M. SOSSOUHOUNTO Célestin - CSPD - B.P. 91 Cotonou.

ARTICLE 3.- Sont nommés assesseurs employeurs au Tribunal du Travail de Parakou pour l'année civile 1962 les personnes désignées ci-après :

SECTION SERVICES PUBLICS & SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES : MM. DUBREUIL - Chef Service Inspection des Eaux et Forêts du Nord.
DOSSOU-YOVO Benoît, Chef Subdivision des T.P. Parakou.

SUPPLEANTS : MM. CHEBROU Henri - Chef des Régions Agricoles Nord et Nord-Est.
AGBO Benoît - Chef Région Elevage Borgou.

SECTION AGRICULTURE, MINES, COMMERCE, INDUSTRIE ET TRANSPORTS

TITULAIRES : MM. ABLEFONI Denis - Chef Dépôt A.P.T.
ROUSSAT - TRANSPORTEUR.

SUPPLEANTS : MM. COOZ - Transporteur.
Chef Secteur Mobiloil ou Guibert.

ARTICLE 4.- Sont nommés assesseurs travailleurs au Tribunal du Travail de Parakou pour l'année civile 1962 les personnes désignées ci-après :

SECTION SERVICES PUBLICS ET SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES : MM. MONTCHO Pierre - M. Agbo Pierre, Commis Expéditionnaire en service au Sous-Ordonnancement.

SUPPLEANTS : MM. TRAORE Moumouni - Commis en service au Sous-Ordonnancement.

TITULAIRES : MM. ASSOUMA Baorou - Employé Cie FAO.
CHICOU Robert, Boutiquier WALKDEN.

SUPPLEANTS : MM. KOUIKO Pierre - Employé à la SCOA.
MADOUGOU Salifou - Employé Pharmacie.

SECTION INDUSTRIE, MINES ET TRANSPORTS -

TITULAIRES : MM. SOGLO Antoine - Chauffeur.
CODJOVI Michel - Ouvrier à la Transafricaine.

SUPPLEANTS : MM. ZOUVO Félicien - Employé à la Centrale Electrique de Parakou.
ASSIONGBON Joseph - Mécanicien à la Transafricaine.

ARTICLE 5.- Le Chef du Service Judiciaire et les Présidents des Tribunaux du Travail de Cotonou et de Parakou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

Hubert MAGA

AMPLIATIONS :

Original	1
JORD	2
PR	15
SGG	4
MFT	5
PROC.COTONOU	4
TRIBUNAUX DU TRAVAIL	8
INTERESSES	66
AND	8